

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 177

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Soutenir DP-hebdo : une société anonyme des Editions Domaine public

Les lecteurs attentifs de la Feuille officielle suisse du commerce auront lu sans doute, avec surprise ou curiosité, l'information suivante :

« Société anonyme des Editions Domaine public, à Lausanne, nouvelle société anonyme. Date des statuts : 28 mars 1972. But : assurer la publication du journal *Domaine public*, paraissant actuellement à Lausanne. Capital : Fr. 50 000.—, entièrement libéré, divisé en 500 actions nominatives de Fr. 100.—. Publications : FOSC, Conseil de trois à onze membres. Marx Lévy, de Tramelan, à Lausanne, président; Jean-Pierre Ghelfi, de Renan à Neuchâtel, vice-président, et Serge Maret, de Payerne, à Lausanne, secrétaire; lesquels signent collectivement à deux. Adresse : rue Saint-Pierre 1. »

Expliquons-nous. Dès sa création, *Domaine public* a été édité par l'« Association du journal libre », constituée à l'origine d'une douzaine de membres qui avaient mis chacun dans l'opération, Fr. 100.—, tout en s'engageant à porter leur contribution jusqu'à Fr. 500.—, selon l'ampleur d'un éventuel désastre financier ! Mais l'entreprise s'est révélée viable, puisque l'Association se trouvait, à la fin de l'an passé, devant un « disponible » (pour ne pas dire une fortune...) de Fr. 30 000.—, qui devait tout naturellement servir à financer l'opération « DP hebdo ».

Vous concevez pourtant facilement que le lancement de notre nouvelle formule exige une couverture financière bien supérieure à nos modestes trente mille francs, puisque le budget annuel dépasse maintenant Fr. 120 000.—. La structure de l'Association et les règles juridiques qui la régissent ne sont pas adéquates pour une entreprise de ce genre. Nous avons donc décidé la création d'une société anonyme, au capital de Fr. 50 000.— entièrement libéré, divisé en 500

actions nominatives de Fr. 100.—. L'Association du journal libre investit ses trente et quelques mille francs dans la nouvelle société anonyme, en échange de quoi elle reçoit 260 actions, ce qui détermine un cours de l'action de Fr. 120.—. Il reste ainsi 240 actions qui sont offertes en souscription à tous ceux, lecteurs, collaborateurs des groupements régionaux, organisations politiques ou syndicales, militants, qui, approuvant ou appréciant *Domaine public*, désirent en assurer l'existence et le développement. Précisons que, pour l'instant, la totalité du capital-actions est en mains de l'Association, laquelle « vendra » donc aux souscripteurs une part de ce capital, 240 actions au cours de Fr. 120.—.

Si donc vous vous intéressez à notre opération, retournez-nous le bulletin de souscription ci-dessous jusqu'au 31 mai 1972, à l'adresse : Do-

maine public, case postale 1047, 1002 Lausanne. Le comité de l'Association se réserve le droit de réduire les attributions d'actions, dans la mesure où la souscription serait supérieure au montant du capital disponible. La priorité sera accordée aux membres des groupes régionaux, aux sections locales et cantonales du Parti socialiste suisse, de l'Union syndicale suisse et à nos lecteurs.

Le conseil d'administration se compose pour l'instant de trois membres. Dès que la souscription sera close, une assemblée des actionnaires sera convoquée, qui désignera de nouveaux administrateurs, leur nombre étant fixé par les statuts à onze au maximum.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez, une fois de plus, à *Domaine public* en participant à la société qui doit le soutenir.

Bulletin de souscription

Le soussigné

Nom :

Prénom :

Adresse exacte :

Localité :

souscrit _____ actions de la Société anonyme des Editions *Domaine public* à Lausanne, nominal **fr.100.—**, au prix de **fr. 120.—** l'action nominative.

Le montant de la souscription sera libéré, contre remise des titres, d'ici au 31 juillet 1972 au plus tard.

le _____

Signature : _____

A retourner à : *Domaine public*, case postale 1047, 1002 Lausanne